

ACTION N° 4-3

PILOTES :

DIRECTION DU BUDGET  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
 AGENCE NATIONALE DE COHÉSION DES TERRITOIRES  
 DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

# Réarmer l'État dans les territoires

## Objectifs

- Aller le plus loin possible dans la déconcentration de décisions individuelles
- Renforcer les moyens des services de l'État dans les départements
- Offrir un soutien en ingénierie pour les projets dans les territoires.



© Présidence de la République

« Et nous avons, il faut bien le dire, largement taillé dans les effectifs locaux ; les administrations centrales ont peu réduit leurs effectifs. Les administrations locales, en particulier départementales, beaucoup. [...] Il faut aujourd'hui, et nous avons commencé à le faire dans certains réseaux comme celui des finances publiques, un mouvement inverse.

Remettre des fonctionnaires, remettre de l'action publique au contact des citoyens pour justement apporter de la présence et du réaménagement de territoires, de la matière grise dans ces territoires qui ont besoin du service, de l'accès, du contact physique [...]. Nous avons besoin de ce contact. Il est indispensable.

2 500 postes créés cette année le seront dans l'administration déconcentrée et nous sommes en train d'accélérer justement le transfert à l'échelon départemental et local de nos fonctionnaires. C'est une première. »

**Emmanuel Macron**, président de la République,  
 Intervention à la convention managériale de l'État le 8 avril 2021



© Matignon/F. David

« Cette confiance dans les territoires [...] repose tout autant sur une évolution profonde de l'organisation interne de l'État. Je m'étais fait le défenseur, à l'occasion de la mission qui m'avait été confiée par le précédent Gouvernement sur le déconfinement du couple "mairie-préfet de département". Notre intention est de rendre rapidement plus cohérente et efficace l'organisation territoriale de l'État, en particulier au niveau du département.

Toutes les créations d'emplois qui seront autorisées par le projet de loi de finances 2021 seront affectées, sauf exception justifiée, dans les services départementaux de l'État et aucun dans les administrations centrales. »

**Jean Castex**, Premier ministre,  
 Déclaration de politique générale du 15 juillet 2020

## ENGAGEMENTS PRIS

### Engagements pris lors des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> CITP (février 2021) :

- les créations nettes d'emploi seront prioritairement dirigées vers l'échelon départemental. En 2021, 2 500 emplois seront créés dans les services départementaux sans augmentation globale des effectifs de l'État. La démétropolisation sera poursuivie et amplifiée
- de l'expertise supplémentaire et de l'ingénierie seront déployées pour porter ou accompagner les grands projets dans les territoires
- il est mis fin à la baisse systématique des effectifs des services départementaux de l'administration territoriale de l'État.

## BILAN A DATE

En 2021, le Gouvernement a concentré les créations d'emploi dans les territoires au niveau des départements. 5 800 emplois ont été créés au service des priorités de l'action gouvernementale :

- + 1 900 emplois pour la Justice
- + 1 400 emplois pour la police et la gendarmerie
- + 2 500 emplois dans l'enseignement primaire à la rentrée 2021 par redéploiement de l'enseignement secondaire.

Les effectifs des préfetures sont stables et 400 emplois ont été supprimés dans les services du périmètre de l'administration territoriale de l'État (MSS, MTE, MTEI, MAA).

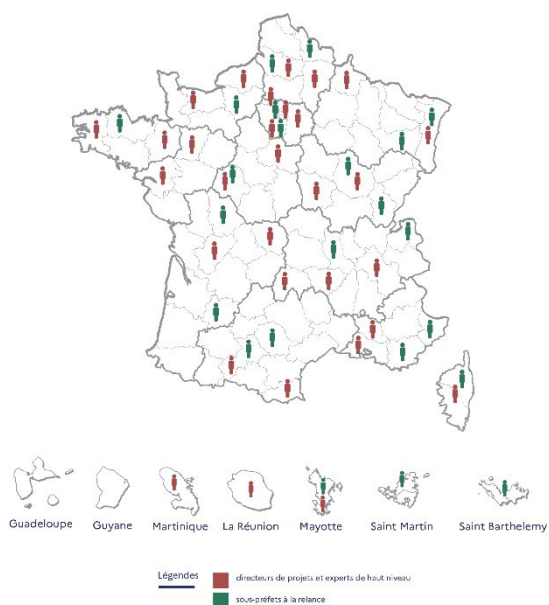
Dans le même temps, la direction générale des finances publiques a poursuivi son plan de transformation avec la suppression de 1 500 emplois tout en développant ses points de contact avec les usagers et en améliorant sa qualité de service.

30 sous-préfets à la relance supplémentaires ont été affectés auprès des préfets de départements pour les assister dans le plan de relance.

**30** sous-préfets à la relance

23 directeurs de projets et experts de haut niveau ont été affectés auprès des préfets de départements pour les assister dans des projets structurants dans les territoires.

**23** directeurs de projet et experts de haut niveau placés auprès des préfets



L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour apporter aux collectivités un soutien en ingénierie afin de concevoir et mener à bien leurs projets.

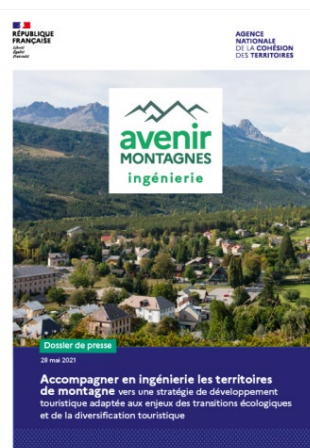
L'agence :

- propose du soutien en ingénierie de projet : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux
- appuie les collectivités locales pour les aider à faire émerger et à piloter leurs projets par le biais des Fabriques prospectives

- propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (montage, instruction, financement de projets, etc.), la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'actifs immobiliers, et capitalise les bonnes pratiques.

Par ingénierie, on entend les expertises et plus largement l'appui humain nécessaire pour monter des opérations complexes. Il s'agit d'un complément indispensable aux aides financières qui peuvent être mobilisées par ailleurs.

L'agence dispose pour cela d'une enveloppe de 20 millions d'euros, qu'elle mobilise *via* des actions diverses. En 2021, plus de 700 accompagnements sur-mesure ont été réalisés.



**En complément, et afin de donner corps à l'ambition de « réarmer l'État dans les territoires », le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ont décidé de créer une « réserve opérationnelle territoriale ».**

Il s'agit de donner la possibilité aux préfets de faire appel à des fonctionnaires des administrations centrales et des corps d'inspection pour les appuyer dans la gestion de dossiers complexes dans le cadre de missions courtes. Ces missions diverses, au contact du terrain, constitueront un véritable atout dans la carrière des fonctionnaires.